

Témoins n°71

Témoins

71

REVUE TRIMESTRIELLE DU SNJ-CGT

Nouvelle série - n°71 - 2,30 €
novembre-décembre 2018



presse
en danger

Syndicat national des journalistes CGT 263, rue de Paris - Case 570 - 93514 Montreuil Cedex
Téléphone 01 55 82 87 42 Télécopie 01 55 82 87 45 Courriel : snj@cgt.fr - Site Internet : www.snjcgct.fr

le
snj
cgt

Pigistes : la décision qui fait jurisprudence

Le 23 janvier, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi de l'AFP qui déniait à trois journalistes pigistes le caractère de « journalistes permanents » de sa rédaction. La cour d'appel l'avait pourtant reconnu en mai 2016, avec des arguments on ne peut plus clairs. L'arrêt note ainsi que « le journaliste collaborait de manière régulière et permanente avec l'AFP et percevait une rémunération forfaitaire d'un montant relativement stable », mais aussi que « l'intéressé n'avait pas le choix de ses reportages et devait les réaliser en se conformant aux consignes qui lui étaient données ». La seule conclusion possible étant qu'« il devait se voir reconnaître la qualité de journaliste permanent ». Initié par le SNJ-CGT, ce dossier « fera désormais jurisprudence pour l'ensemble de la profession en France », s'est félicité le syndicat.

Pigistes : la prime qui les concerne aussi

C'est une « lettre de Noël aux dirigeants des entreprises de presse, médias et agences de presse » qu'a décidé d'envoyer le 24 décembre l'association « Profession : pigiste », appuyée par le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT Journalistes. Pourquoi ? Pour prendre de court les entreprises de presse qui auraient décidé de verser la prime de fin d'année suggérée par Emmanuel Macron mais d'en priver leurs journalistes pigistes. « Comme c'est souvent le cas avec les décisions qui touchent les bas salaires, primes ou augmentations, seuls les salariés mensualisés ou les contrats "typiques" sont concernés, et les pigistes exclus, au prétexte qu'ils auraient plusieurs employeurs », note le communiqué commun. Et pourtant, ajoutent les quatre signataires, « selon la loi, tous les salariés ont les mêmes droits, et les pigistes font bien partie de la masse salariale des entreprises ».



Pigistes : la colère qui les anime

Décidément, les pigistes ont décidé de faire parler d'eux. Dans une tribune signée entre autres par le SNJ-CGT, le collectif Ras-la-Plume exige « le respect de [leurs] droits ». Car ces journalistes, qui exercent « le même métier que [leurs] confrères et consœurs intégrés aux rédactions », doivent « encore plus que [leurs] collègues en poste [se] battre tous les jours pour faire respecter [leurs] droits ». « Dans de trop nombreux médias, nous sommes rémunérés à des tarifs indignes, au lance-pierre, souvent deux ou trois mois après le travail fourni », insiste le collectif, qui réclame notamment « une revalorisation générale des tarifs de piges ». « Et pourtant, notre travail est vital pour les rédactions, qui ont besoin de nos idées, de nos reportages et de nos enquêtes pour enrichir le contenu de vos journaux, de vos stations de radio et de vos émissions de télévision », insistent-ils.

Témoins Revue trimestrielle du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication: Emmanuel Vire.
Ont collaboré à ce numéro:
Textes: Dominique Carlier, Thierry Chauffour, Ludovic Finez, Emmanuel Vire.
Photos: Coralie Druelle, Emmanuel Vire.
Dessins: Babouse.

Rédaction en chef: Ludovic Finez.
Secrétaire de rédaction: Pablo Aiquel.
Révision: Francis Ambrois.
Rédaction graphique: Ilaé Roc.
Assistante: Nadia Amalou.

Impression: Alliages (01 41 98 37 97).
Commission paritaire: 0923 S 06290.
 N° ISSN: 1281-1343.

Témoins

Nouvelle série, n° 71
 novembre - décembre 2018

Sommaire

DOSSIER

Gilets jaunes : l'occasion de remises en cause salutaires	4
Un mouvement qui doit interroger toute la CGT	7
Les journalistes de terrain entre le marteau et l'enclume	8
Pour une réappropriation démocratique des médias	10

ACTU MÉDIAS

Les élections à Radio France et à <i>L'Humanité</i>	11
AFP : faux « plan de transformation », vrai plan de suppressions	11
Mondadori France : une cession qui menace toute la presse écrite	12
<i>L'Humanité</i> : un « bien précieux » placé « devant un défi majeur »	13

JURIDIQUE

CSE : l'année 2019 sera décisive	14
--	----

INTERNATIONAL

Hongrie : du noir et un peu d'espoir ...	16
94 journalistes tués en 2018	18
Mumia Abu-Jamal : un espoir mais ...	18
Pays-Bas : grève des photos	19
Echanges sur une « convention internationale de protection des journalistes »	19

Téléphone : 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
 Fax : 01 55 82 87 45 / Courriel électronique :
snj@cgt.fr / www.snjcgf.fr / twitter.com/snjcgf

En cas de changement d'adresse
 Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – snj@cgt.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Une dérive autoritaire inquiétante

Décidément, le président Macron n'aime pas la liberté de la presse. Il choisit « ses » journalistes pour d'hallucinants entretiens *off*, où il rêve d'une mise sous tutelle des médias avec des structures financées par l'État qui s'assureraient de la neutralité et de la vérification de l'information. Il fait diligenter une enquête – via le parquet de Paris et Édouard Philippe, dont la cheffe de la sécurité a depuis démissionné – contre le site d'information Mediapart, victime d'une tentative de perquisition concernant les révélations dans l'affaire Benalla. Une ligne rouge a été franchie. En s'attaquant à la protection des sources des journalistes, « l'une des pierres angulaires de la liberté de la presse » selon la Cour européenne des droits de l'homme, il fait un pas supplémentaire dans sa volonté de museler la presse. Après la loi sur le secret des affaires et celle sur les *fake news*, le quinquennat Macron sera bien l'un des pires pour la profession et ce qu'elle représente.

Posture martiale et moyens répressifs

Le gouvernement, qui n'arrive pas à se sortir de la mobilisation des Gilets jaunes, a choisi une posture martiale et utilise les moyens répressifs de l'État. Plus de deux mille blessés, dix-sept personnes éborgnées, quatre mains arrachées et plus de cinq mille trois cents gardes à vue depuis le 17 novembre, jamais la France n'avait connu pareille situation depuis les événements de mai 1968. Le gouvernement tente de minimiser les violences policières et cherche à en rejeter la responsabilité sur les manifestants, qualifiés de « brutes » par le ministre de l'Intérieur. Il profite même de la situation pour essayer de faire adopter une loi « anticasseurs » qui permettra par exemple aux représentants de l'État d'interdire à des personnes de manifester. Face à une population qui n'est plus dupe de la supercherie macronienne, il est temps qu'une réaction citoyenne s'organise pour la défense de nos libertés et de nos droits.

Un début de convergence

La CGT, passée pour quelques milliers de voix seconde organisation syndicale depuis les élections de décembre dans la Fonction publique, est percutée par la mobilisation des Gilets jaunes. Le

5 février, lors de la journée d'action à l'appel de la CGT, un début de convergence est né autour de revendications portées par la confédération : augmentation du SMIC, des salaires et des pensions, justice sociale et fiscale, développement des services publics. Il faut poursuivre ce rapprochement en respectant les formes d'engagement de ces citoyens qui, depuis le 17 novembre, occupent les ronds-points et manifestent dans la rue le samedi. Le 18 décembre, le Comité national du SNJ-CGT a exprimé sa solidarité avec les Gilets jaunes en demandant à la CGT de « jouer un rôle structurant et unifiant du mouvement social : pousser l'avantage partout où c'est possible et, ainsi, diffuser l'idée qu'ensemble et organisés, nous sommes plus forts ». Ceux qui se reconnaissent dans le mouvement des Gilets jaunes n'ont, bien souvent, jamais eu de contact avec la CGT et ses militants. Cette mobilisation est en effet aussi un symbole de nos faiblesses et de notre incapacité à nous adresser à une partie du salariat. Nous devons nous interroger sur nos méthodes et nos modes d'organisation. Le congrès confédéral qui se tiendra en mai à Dijon sera, je l'espère, l'occasion d'en débattre ainsi que de la stratégie de notre CGT.

Perquisition à 7 h du matin

Enfin, un mot sur les suites de la perquisition dont j'ai été victime le 28 novembre et qui avait conduit à une réaction commune du SNJ-CGT, de la CGT Spectacle et de la Filpac-CGT. Une perquisition, comme la tentative à Mediapart, basée sur le nouveau code de procédure pénale, qui permet d'entrer chez quelqu'un sans son assentiment alors qu'il n'est suspecté de rien. Avec juste l'accord d'un juge des libertés et de la détention. Sur ordre du parquet, on a choisi de perquisitionner à 7 h du matin le secrétaire général du deuxième syndicat de journalistes pour un simple refus de prélèvement d'ADN dans le cadre d'une affaire de menaces de mort au sein de Prisma Media, l'entreprise pour laquelle je travaille depuis vingt ans. Après deux mois d'attente, j'ai appris, sans surprise bien sûr, que mon prélèvement ne correspondait pas avec celui du suspect. Et que l'enquête était stoppée. Trouble coïncidence. ■

Emmanuel Vire
secrétaire général du SNJ-CGT





GILETS JAUNES

L'occasion de remises en cause *salutaires*

Entamé le 17 novembre, le mouvement des Gilets jaunes a mis en évidence une nouvelle forme de mobilisation. Celle-ci met d'abord en cause un pouvoir sourd à des revendications sociales qui ne sont pourtant pas nouvelles. Mais elle invite aussi les organisations syndicales à une réflexion de fond sur leur stratégie et leurs modes d'action. Elle questionne aussi les pratiques médiatiques. Un thème certes pas nouveau pour le SNJ-CGT, mais qui prend désormais une ampleur inédite.

Dossier réalisé par Ludovic Finez



►► **U**ne nouvelle page s'est-elle ouverte ce 5 février 2019 ? Pour la CGT, cette journée a en tout cas marqué une « convergence des luttes réussie ». Cette journée de grève et de manifestations à l'appel de la CGT, rejointe par Solidaires et la FSU, a compté « plusieurs centaines de rassemblements devant les préfectures, directions d'entreprise et sièges du Medef, et des manifestations toniques mêlant gilets rouges et gilets jaunes ont eu lieu, partout en France », se félicite la CGT, qui précise que « près de trois cent mille personnes ont manifesté dans deux cents villes et exprimé leurs revendications communes pour l'augmentation du Smic, des salaires et des pensions, plus de justice sociale et fiscale et le développement des services publics ». Pour la suite, la CGT appelle notamment à « l'organisation des mardis de "l'urgence sociale" » et une nouvelle journée de grève et de manifestations pourrait avoir lieu en mars.

Prudence voire hostilité vis-à-vis des syndicats

Si certaines figures du mouvement des Gilets jaunes avaient clairement appelé à participer à la mobilisation du 5 février, les relations entre Gilets jaunes et organisations syndicales – c'est également vrai pour les organisations politiques – ne sont pas toujours simples. Sur les ronds-points et dans les manifestations, nombreux sont ceux qui affichent une défiance certaine à leur égard, voire de l'hostilité. Ce qui n'a pas empêché la présence de « gilets rouges » dans certaines initiatives des Gilets jaunes. Des contacts, voire des actions communes, ont même pu avoir lieu avec des unions locales, des unions départementales et des syndicats de la CGT. Il n'est qu'à voir les revendications des Gilets jaunes pour constater que nombre d'entre elles cadrent avec celles de la CGT. Partis d'une protestation contre les taxes sur les carburants, les mots d'ordre se sont rapidement à la fois élargis et précisés, abordant notamment l'augmentation des salaires, le développement des services publics, la remise en place de l'ISF, la suppression de l'augmentation de la CSG pour les retraités... Dans un communiqué du 6 décembre qui rappelle que « la violence est d'abord sociale », la CGT répète d'ailleurs qu'« il y a urgence à augmenter le Smic à 1 800 €, les pensions, les minima sociaux, le dégel du point d'indice. Urgence à instaurer une réelle justice fiscale qui fasse contribuer les plus riches, à développer des politiques publiques de transport et de logement qui répondent aux besoins de la population. »

Mouvement hétéroclite, sans ligne unique

Bien entendu, la nature hétéroclite du mouvement des Gilets jaunes, leur absence revendiquée de ligne unique a provoqué beaucoup de débats dans les organisations syndicales. Le SNJ-CGT n'y a pas échappé, avec également des questions touchant plus particulièrement les journalistes et le monde des médias. Tout d'abord les violences dont sont victimes les journalistes qui couvrent ces mobilisations, de la part des forces de l'ordre mais aussi de certains manifestants. Et bien entendu le traitement médiatique de ce mouvement social. Autant de thèmes qu'aborde *Témoins* dans ce dossier. ■



Motion SNJ-CGT

Un mouvement qui doit interroger toute la CGT

Les débats au sein du SNJ-CGT sur le mouvement des Gilets jaunes ont notamment nourri la rédaction de la motion du syndicat, reproduite ci-dessous, rédigée et adoptée à l'occasion de son Comité national du 18 décembre.

Le mouvement de colère des Gilets jaunes doit interroger la CGT toute entière.

Le 6 décembre, le secrétaire général de la CGT a signé, aux côtés de six confédérations et fédérations, un communiqué dénonçant « toutes formes de violence dans l'expression des revendications », oubliant par là même la totale responsabilité d'un gouvernement sourd à toutes revendications et violemment répressif. De même, il affirmait que « le gouvernement, avec beaucoup de retard, a enfin ouvert les portes du dialogue ».

Nous, militants du SNJ-CGT, ne nous sommes pas reconnus dans cette position.

Deux heures plus tard, la CGT publiait un nouveau communiqué rappelant que la violence « est d'abord sociale » et indiquant que « répondre à ces urgences » demeurait un préalable. Nous adhérons à ce nouveau texte, en accord avec la stratégie définie quelques jours plus tôt : lancer des actions sur les lieux de travail et dans la rue, en vue d'amplifier un mouvement dont nombre de demandes

coïncident avec la plate-forme revendicative de la CGT (justice fiscale, hausse du SMIC et des bas salaires, des retraites, du pouvoir d'achat, développement des services publics...). Ces revirements ont rendu la position de la CGT confuse. Ils ont surtout signalé nos difficultés à appréhender ce mouvement des « gilets jaunes », qui montre, il est vrai, une défiance certaine envers les organisations syndicales.

La réponse ultra-répressive que le gouvernement apporte à ce mouvement (blessés graves, arrestations préventives, peines de prison ferme) s'inscrit dans la continuité du durcissement observé depuis les mobilisations contre la loi Travail. Comment ne pas s'alarmer de cette « politique de la peur » qui

visait à dissuader les citoyens de manifester ? Qu'autant de gens se soient mobilisés sur des questions sociales en dehors de tout cadre syndical doit nous interpellier. Pourquoi, au cours des dernières années, nos mobilisations coordonnées et numériquement supérieures n'ont pas obtenu ce que les « gilets jaunes » ont arraché : un premier recul du gouvernement ?

Passer à côté de ce mouvement, c'est manquer une occasion historique de se faire connaître auprès du plus grand nombre comme le syndicat du progrès social. Le pouvoir est fragilisé. La CGT doit jouer un rôle structurant et unifiant du mouvement social : pousser l'avantage partout où c'est possible et, ainsi, diffuser l'idée qu'ensemble et organisés, nous sommes plus forts.

Ces questions cruciales traversent déjà de nombreuses organisations CGT. À ce titre, nous souhaitons qu'un large débat sur nos orientations stratégiques soit ouvert à l'échelle confédérale, alors que le 52^e Congrès approche. ■



Les journalistes entre le marteau

Dans les manifestations de Gilets jaunes, la défiance envers les médias se traduit parfois par d'inacceptables agressions de journalistes. D'autres reporters subissent les violences commises par les forces de police. Le ministère de l'Intérieur a beau nier, les exemples se multiplient.

Dès le 26 novembre, le SNJ-CGT s'alarme, condamnant « fermement » les « agressions de journalistes par des manifestants "gilets jaunes" ». Le syndicat pointait ainsi « les insultes et agressions physiques contre des journalistes, principalement de télévision », évoquant des exemples à Besançon, Montpellier, Toulouse ou Béziers. Et le syndicat de conclure : « Aucune colère, aussi légitime soit-elle, ne peut s'exprimer par l'agression de journalistes dans l'exercice de leur métier. Le SNJ-CGT demande à toutes les personnes qui participent aux manifestations des "gilets jaunes" de faire le nécessaire pour que cela ne se reproduise plus et assurer la sécurité des journalistes en charge de la couverture de leurs manifestations. »

Mi-janvier, c'est la section SNJ-CGT de *la Voix du Nord* qui apporte « son soutien aux personnels de la rédaction et du pôle d'édition de Valenciennes, ainsi que du dépôt d'Anzin, victimes d'une série de menaces et de violences inacceptables ». Le communiqué détaille les faits : « Depuis deux semaines, des "gilets jaunes" s'en prennent aux personnels et aux locaux de *la Voix du Nord* à Valenciennes. Quelques jours après des tags et des injures, le samedi 5 janvier, un journaliste de la rédaction de Valenciennes a été directement menacé dans l'exercice de son métier. Samedi 12 janvier, une trentaine de "gilets jaunes" ont bloqué le dépôt d'Anzin, menaçant le chauffeur et empêchant la distribution de quelque vingt mille journaux. »

Le 13 janvier, des poubelles sont même incendiées au pied de l'immeuble de la rédaction valenciennoise de *la Voix du Nord*, sans que cet acte criminel puisse être relié au mouvement des Gilets jaunes.

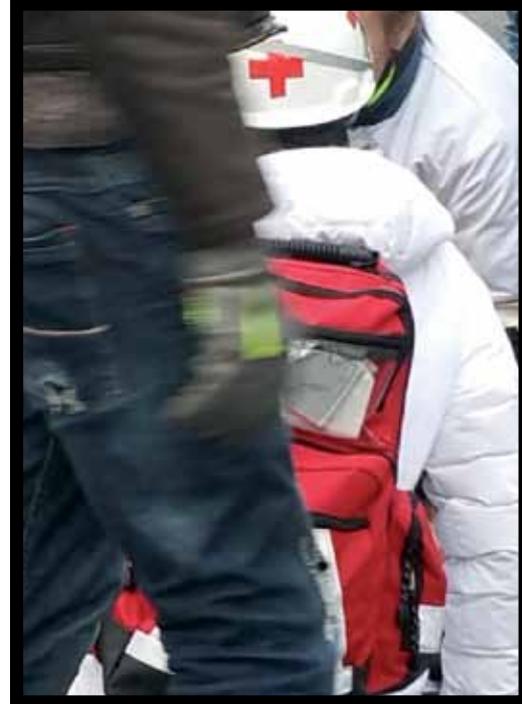
Il ne s'agit là que de quelques exemples de faits qui se sont déroulés un peu partout en France. À noter tout de même : certains

journalistes se sont tirés de situations dangereuses grâce à l'intervention de manifestants, choqués par les agressions qui se déroulaient sous leurs yeux.

“Dérapages inadmissibles des forces de l'ordre”

Mais les journalistes sont également victimes d'autres violences, celles-là commises par les forces de l'ordre. Ainsi, le 10 décembre, dans un communiqué commun, le SNJ, le SNJ-CGT, la CFDT Journalistes et le SGJ-FO, appuyés par la Fédération européenne des journalistes (FEJ) et la Fédération internationale des journalistes, écrivent que « les violences policières contre les journalistes » menacent « la liberté d'informer ». L'occasion de dénoncer et de condamner « avec la plus grande fermeté les dérapages inadmissibles des forces de police, notamment à Paris », et d'exiger « des explications de la préfecture de police, du ministère de l'Intérieur et du gouvernement sur les consignes qui ont été données pour en arriver à cette situation ».

Les syndicats décrivent des faits très précis : « Dès 8 h du matin, samedi [9 décembre], de nombreux photographes de presse, clairement identifiés comme tels, se sont fait confisquer leur équipement de protection individuelle (casque, lunettes et masque à gaz), parfois sous la menace d'une garde à vue. Ce qui a eu pour effet d'empêcher certains reporters de faire leur travail. Les événements les plus graves se sont produits dans le secteur des Champs-Élysées. En fin de matinée, deux photographes du quotidien *le Parisien* ont été visés par des tirs de flash-ball, dont l'un d'eux, touché dans le dos à deux mètres, a brièvement perdu connaissance. Un reporter photographe du *Journal du dimanche* a été hospitalisé pour une fracture à la main après avoir été frappé à deux reprises par un CRS, bien que portant un brassard presse.



de terrain et l'enclume

Un autre photographe a eu deux doigts cassés après avoir reçu un projectile des forces de l'ordre boulevard de Courcelles à Paris, et une quinzaine de témoignages de confrères mis en joue, pris pour cibles parfois intentionnellement, commotionnés ou molestés par les forces de l'ordre nous sont remontés ces dernières heures, y compris de Bordeaux (Reuters) ou du Puy (AFP). »

“Aucune consigne” selon le ministre de l'Intérieur

Le lendemain, le ministre de l'Intérieur Christophe Castaner répond par un communiqué. Pour dire quoi ? Qu'« aucune consigne n'a été adressée aux forces de l'ordre qui aurait eu

pour effet de limiter l'exercice de la liberté de la presse » et que, « au contraire, après une rencontre avec les représentants des organisations syndicales le 30 novembre proposée à la suite des violences contre les journalistes de la part de manifestants, le ministre de l'Intérieur a demandé aux forces mobilisées dans les manifestations de prévoir l'accueil systématique des journalistes le souhaitant à l'arrière des dispositifs, afin de les protéger ».

Témoignages concordants

Pourtant, quelques jours plus tard, l'avocat Jérémie Assous écrit au ministre de l'Intérieur, au préfet de police de Paris et au procureur de la République pour faire état de témoignages de « vingt-quatre photo-journalistes et journalistes [qui] rapportent ainsi des situations similaires, subies à des lieux et des dates différents : la confiscation de matériel professionnel et de matériel de protection, susceptible de les mettre gravement en danger ; la dégradation et destruction de ce matériel ; des faits de violences avec arme par dépositaire de l'autorité publique ». « L'emploi, sans sommation, de lanceurs de balles de défense 40 x 46 mm (flash-ball et flash-ball Super-Pro) à l'encontre de photographes et de journalistes n'est pas plus licite dès lors que l'usage de la force doit répondre aux principes de nécessité et de proportionnalité », ajoute l'avocat. Ou encore : « Les tirs de grenade de désencerclement (GMD) à l'encontre d'individus porteurs de signes distinctifs tels des casques estampillés “Presse” ne sont pas conformes à la réglementation qui les autorise “dans un cadre d'autodéfense rapprochée et non pour le contrôle d'une foule à distance” ». Et l'avocat de conclure : « L'IGPN est d'ores et déjà saisie d'un grand nombre de plaintes. À ces plaintes s'ajouteront celles de ceux qui ont décidé de me confier la défense de leurs droits, avec le soutien de l'UPP, du SNJ, de RSF, de la CGT, de FO qui se constitueront parties civiles. » Le dossier était accompagné de photos de blessures subies par cinq journalistes. Malheureusement, depuis, la liste des journalistes blessés dans l'exercice de leur métier par les forces de l'ordre s'est sérieusement allongée. ■

Petite chrono

Au xv^e siècle, le pouvoir royal développe les « occasionnels », petits imprimés de quelques pages relatant la vie de la Cour avec ses événements et ses faits divers.

En 1631, *la Gazette* voit le jour. Encadrée par le pouvoir royal, elle est encore réservée à l'élite de la Cour.

C'est en 1777 que paraît le premier quotidien d'information, *le Journal de Paris*. Mais il faudra attendre la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 pour accéder à la libre communication des idées et à la liberté de les imprimer sur papier.

C'est le début de la démocratisation du genre. On voit une prolifération d'écrits, toutes tendances confondues. Plus de deux cents imprimeurs et autant d'ateliers typographiques s'installent dans la capitale.

En 1881, une loi sur la liberté de la presse donne réellement naissance à la profession. Inspiré par les Anglais, le traitement de l'information par des reportages et des interviews rythme les journaux à la recherche d'un public toujours plus grand.

L'industrialisation de la presse au xix^e siècle installe durablement ce quatrième pouvoir. Elle n'aura de cesse, dès lors, de naviguer entre politique et information.

Tantôt indépendante, tantôt récupérée par le pouvoir, comme ce fut le cas sous de Gaulle pour l'audiovisuel, il faudra attendre 1996, avec la naissance d'Acrimed, pour voir apparaître un organisme de réflexion sur la profession et ses rapports avec le pouvoir. ■



DÉCLARATION COMMUNE

POUR UNE RÉAPPROPRIATION démocratique des médias

Le 10 janvier 2019 se sont réunis à l'initiative d'Acrimed de nombreuses organisations syndicales (dont le SNJ-CGT), des partis politiques, associations, médias indépendants. L'initiative a donné lieu à la rédaction d'une déclaration commune, signée par le SNJ-CGT, que *Témoins* publie ici.

Depuis plusieurs semaines, le mouvement des Gilets jaunes bouleverse l'agenda politique et porte une remise en cause profonde des institutions. Les médias sont tout particulièrement visés. Les Gilets jaunes dénoncent à juste titre bien souvent un traitement caricatural des mobilisations : surenchère sécuritaire sur les plateaux télévisés et dans certains quotidiens ; confiscation de la parole par les éditorialistes ; disqualification de certaines revendications jugées « irréalistes » et appels à « dialoguer » avec le gouvernement ; ou encore dénonciation des violences des manifestants, alors que les violences policières ont été pendant trop longtemps passées sous silence.

Une telle pédagogie de la résignation n'est certes pas nouvelle. Déjà, lors des grèves de 1995, les tenanciers des grands médias martelaient leur sempiternel message : il n'y a pas d'alternative aux réformes libérales. En 2005, ils pointaient du doigt ceux qui mettaient en cause le bien-fondé des politiques européennes et déformaient la révolte des banlieues. Plus récemment, lors des mobilisations contre la loi El-Khomri et les ordonnances Macron, ils dénonçaient un code du travail prétendument « trop épais et illisible ». À l'occasion de chaque mobilisation sociale, ils se sont faits les gardiens de l'ordre économique et politique.

Ces partis pris ont contribué à disqualifier les grands médias. La défiance à leur égard est profonde et sans précédent. D'autres sources d'information sont plébiscitées, médias indépendants ou réseaux sociaux. Certaines des analyses portées depuis des décennies par la critique des médias sont réinvesties largement, au-delà du mouvement des Gilets jaunes. L'emprise de quelques milliardaires sur la production de l'information est pointée du doigt. La question des médias s'impose désormais comme une question politique. La plupart des éditorialistes et chefs de rédaction ne voient dans cette défiance qu'une « haine des médias » et de la

démocratie. Ils éludent la responsabilité qu'ils portent, par leurs diatribes ou leurs choix éditoriaux, dans l'hostilité qui s'exprime contre l'ensemble des journalistes. Une hostilité dont les plus précaires (en termes de statut ou de conditions de travail) font parfois les frais, sur le terrain, en étant injustement pris à partie ou agressés.

Nous pensons que la défiance envers les grands médias doit être une opportunité. Opportunité, dans les rédactions, de remettre en cause les orientations délétères imposées par les directions éditoriales, et de replacer le reportage et l'enquête au cœur du travail journalistique. Opportunité, dans les médias indépendants, de faire la démonstration par l'exemple qu'un autre journalisme, plus exigeant et plus indépendant à l'égard des pouvoirs, est possible.

Que nous soyons gilets jaunes, militant.e.s, journalistes, usager.e.s des médias, nous avons toutes et tous des raisons légitimes de contester un ordre médiatique inique, qui maltraite le pluralisme. Et de nous inquiéter des menaces réelles qui pèsent sur le droit à l'information : la mainmise de quelques milliardaires sur la plupart des médias, les plans de suppressions d'emploi dans l'audiovisuel public comme dans les groupes privés, la précarisation des journalistes statutaires ou pigistes, y compris dans certains médias indépendants, la répression policière et la criminalisation qui frappent de plein fouet certains reporters et leurs sources, ou encore les lois liberticides qui visent à contrôler l'information – loi sur le secret des affaires et sur les « fake news ».

C'est pourquoi nous affirmons qu'il est temps de se mobiliser pour une réappropriation démocratique des médias. Pour défendre le droit d'informer et le droit à être informé, tous deux gravement menacés. Et pour que l'information, trop longtemps confisquée par les pouvoirs, devienne enfin un bien commun et non une marchandise. ■

Les élections à.....

Radio France

Le CSE a été installé avec une réduction très forte du nombre d'élus, liée à une réduction du nombre de régions à cinq. Dans un contexte de faible participation (49 %), la CGT conforte sa première place avec 23,3 % des voix. Le SNJ-CGT demeure représentatif dans le collège journalistes, avec 11 % des voix.

L'Humanité

Pour les élections du CSE, les salariés se sont très fortement mobilisés avec plus de 80 % de participation. Le SNJ-CGT reste majoritaire avec 48 % des voix tous collèges confondus, contre 47,1 % en 2015, et obtient dix élus.

MÉDIAS, TOUS VENDUS AU CAPITAL!



AFP

Faux "plan de transformation", vrai plan de suppressions

Quatorze millions d'euros d'économies et la disparition de dizaines de postes. Voilà toute la stratégie de la direction de l'AFP.

Au départ, la direction annonçait un objectif de 125 suppressions de postes en cinq ans. Fin janvier, elle revenait à 95 suppressions. Une stratégie cousue de fil blanc, que la CGT (toutes catégories) de l'AFP résume ainsi : « On prévoit tout d'abord un chiffre important de suppressions de postes puis, devant le tollé des syndicats, marche arrière toute. » Ce qui ne retire rien au danger que représente le départ non remplacé de 23 journalistes. « À cela s'ajoute une attaque de notre réseau d'expatriés avec la transformation de 15 postes de journalistes statut siège

en statut local », précise la CGT. Quant aux ouvriers et employés, c'est une baisse de 16 % des effectifs qui leur est promise. La coupe est pleine, d'autant que, comme le rappelle la CGT, « les salariés ont déjà donné : septième année sans augmentation de salaire, réduction des postes au fil des ans, sous-effectif dans les services et bureaux, réformes à la va-vite et sans réflexion (comme celle du bureau parisien de l'Agence) sur lesquelles la direction a été obligée de revenir ».

"Absence totale de projet rédactionnel"

« La CGT s'inquiète de l'absence totale de projet rédactionnel de ce plan et du flou sur les autres projets de réorganisation, notamment à la DSI [direction des systèmes d'information]. Pourrons-nous remplir notre mission d'intérêt général ? », s'interroge le syndicat. Et la CGT de détailler : « De fait, cette nouvelle

hémorragie de personnel dans toutes les catégories risque de porter un coup fatal à l'AFP avec, à terme, l'impossibilité de remplir sa mission par la remise en cause du maillage rédactionnel allant à l'encontre des articles 1 et 2 de son statut. Un comble au moment où l'histoire immédiate nous démontre la nécessité de médias proches des citoyens. [...] Suppressions de postes, incitations à des départs non remplacés dont on ignore dans quels services ils auront lieu, absence de réflexion et conséquences sur l'organisation, ce n'est pas l'absence de stratégie à court et à long terme qui pourra rassurer les salariés. Pour la CGT, la survie de l'Agence ne peut être que le résultat d'une volonté politique. L'État doit prendre ses responsabilités, notamment dans le prochain COM [contrat d'objectifs et de moyens], en compensant la MIG [mission d'intérêt général] à 100 % ».

Mondadori France



Une cession *qui menace* TOUTE LA PRESSE É

Mondadori négocie la revente de sa filiale française avec Reworld Media, un groupe qui ne lorgne que sur la « conversion pour les annonceurs » des « marques » de presse dont il s'empare.

L'annonce en septembre dernier par l'éditeur italien Mondadori, contrôlé par la famille Berlusconi, de négociations exclusives avec Reworld Media pour la cession de sa filiale française¹ a provoqué sidération et colère parmi les sept cents salariés de Mondadori France et leurs centaines de collègues pigistes. Avec l'intersyndicale (CFDT, CGC, CGT, FO, SNJ), ils se sont mobilisés en conséquence pour défendre leurs emplois, leurs métiers et leurs magazines. Car Reworld Media l'annonce lui-même : il vise la « conversion pour les annonceurs ». S'il s'empare de « marques » de presse, c'est

pour mettre leur notoriété au service de sa stratégie de « brand content » publicitaire et bénéficier des aides publiques (TVA réduite, tarifs postaux). *Exit* la qualité éditoriale et la rigueur de l'information. Pour Pascal Chevalier, PDG de Reworld Media, l'idéal serait même de fusionner régies publicitaires et rédactions.

L'amère expérience des titres Lagardère

Les collègues journalistes de *Marie France* (racheté au Groupe Marie Claire) ou de huit titres de Lagardère transférés chez Reworld Media en 2013 et 2014 en ont fait l'amère expérience. Ils étaient de trop. La clause de cession s'est transformée en plan social au rabais. Et même les plus décidés à garder leur poste se sont fait pousser dehors en quelques mois, souvent traumatisés. Le modèle de Reworld Media, c'est l'externalisation à outrance, la confusion des métiers. Des agences de contenus élaborent la quasi-totalité des magazines, payant souvent leurs collaborateurs sur facture. Mais pour le digital, cela reste trop cher.

Comme l'a révélé *le Monde* du 30 octobre, Reworld délocalise à Madagascar ses contenus Web et au Maroc ses développements informatiques. Et se présente comme un champion du digital, à la croissance exceptionnelle et capable de donner un avenir à des titres papier déclinants. La réalité est tout autre. Sa rapide croissance ne tient qu'à sa capacité à ramasser à vil prix (ou se faire offrir) des actifs dont les propriétaires souhaitent se débarrasser. Si l'on met à part la société de marketing digital suédoise Trade-doubler, dont il détient 40 % du capital et qui représente les deux tiers de son chiffre d'affaires, ce sont les titres (papier) vendus aux caisses des supermarchés qui constituent la plus grosse part de son activité.

Le ministère de la Culture laisse faire

Si la cession se réalise, certains magazines non compatibles risquent de disparaître purement et simplement : *Science & Vie*, *Grazia*, les titres jeunesse... En outre, Reworld Media pèserait alors d'un poids décisif dans la presse écrite. Mondadori France représente



ÉCRITE

à lui seul près de 5 % du chiffre d'affaires de la presse en France, qui totalise un peu moins de sept milliards d'euros, ou encore 8 % du volume d'affaires des messageries. Reworld Media serait donc en mesure de siéger dans les instances paritaires, à la CPPAP, à la Commission de la carte, à la direction des messageries... Et d'y imposer ses « solutions ». Face à de telles menaces pour l'emploi et pour l'avenir de toute la presse écrite, le ministère de la Culture a choisi de laisser faire. Certes, des conseillers du ministre ont reçu deux fois l'intersyndicale, mais sans aucun résultat tangible. En réponse à une députée LREM des Hauts-de-Seine, Franck Riester utilise les banalités d'usage. Ainsi, le ministre de la Culture « comprend l'inquiétude des personnels » mais il assure qu'« il n'y a pas aujourd'hui de projet annoncé de réduction d'activité ». Alors tout va bien. ■

1. Mondadori France est le deuxième éditeur de presse magazine français, avec 300 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2017. Il publie une trentaine de titres parmi lesquels Science & Vie, Grazia, Auto Plus, Télé Star, Pleine Vie, le Chasseur français, Modes & Travaux.

L'Humanité

Un "bien précieux" placé "devant un défi majeur"

L'Humanité est en redressement judiciaire. Une « période d'incertitude pour le journal et chacun de ses salariés », juge la section SNJ-CGT, qui appelle cependant à relever le défi.

Après l'audience du 30 janvier au tribunal de commerce de Bobigny, *L'Humanité* a été placée le 7 février en redressement judiciaire avec période d'observation de six mois. « Cette mise en redressement judiciaire est à la fois une nouvelle positive, la plupart des entreprises étant mises en liquidation après leur passage devant le tribunal de commerce. Mais elle ouvre également une période d'incertitude pour le journal et chacun de ses salariés », a commenté le même jour la section SNJ-CGT du journal. « Nous entrons dans une phase dite d'observation de six mois au cours de laquelle nous devons développer un plan de continuation avec deux administrateurs et un mandataire judiciaire. Durant cette première période, renouvelable à deux reprises, l'entreprise ne peut plus être en déficit. Nos dettes ont été gelées, et peuvent être étalées jusqu'à dix ans », détaille le SNJ-CGT. Prochaine audience le 27 mars, pour un point d'étape.

POUR UNE PRESSE INDÉPENDANTE DE L'ARGENT ET DU POUVOIR



"Un élan de solidarité extraordinaire"

Comme souvent dans les moments difficiles, les lecteurs et amis du journal sont au rendez-vous. « Déjà plus de 700 000 € ont été versés à la souscription et de nombreux abonnements ont été réalisés. Cet élan de solidarité autour de *L'Humanité* est tout simplement extraordinaire », se félicite le SNJ-CGT. « Nous devons nous appuyer sur cette force précieuse pour sauver et pérenniser nos titres. En tant que salarié·e·s, elle nous place devant un défi majeur : comment, en pleine crise de la presse, réinventer le journal de l'émancipation et de la transformation sociale ? »

Le 26 janvier, après l'annonce du placement du journal sous protection du tribunal de commerce, la section SNJ-CGT rappelait à quel point « *L'Humanité* est un bien précieux. Précieux pour les citoyens pour comprendre le monde et avoir les moyens de le transformer. Précieux pour ceux qui souffrent de l'oppression. Précieux pour ceux

qui luttent au quotidien contre les injustices, les inégalités et les discriminations. Un bien précieux qui occupe une place singulière, celle du dernier quotidien indépendant des grands groupes. » Pour le SNJ-CGT de *L'Humanité*, « ce sont de nouveaux défis qu'il nous faut relever. Nous y sommes prêts.

Mais le pluralisme de la presse est un enjeu démocratique, et l'État doit prendre ses responsabilités pour l'assurer. Nous sommes convaincus que notre journal joue un rôle singulier dans le paysage médiatique. » ■

BIBOUC

Comité social et économique

L'année 2019 sera décisive

Exit le comité d'entreprise (CE), les délégués du personnel (DP) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), remplacés par le comité social et économique (CSE). Lors d'une journée d'étude organisée le 5 décembre dernier, le SNJ-CGT a mis en garde ses élus contre les nombreux pièges de cette nouvelle organisation.

Par Ludovic Finez

« **T**out est possible par accord d'entreprise. C'est

la fameuse inversion de la hiérarchie des normes. » Voilà rapidement résumé par Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT, le contexte dans lequel naissent les CSE dans les entreprises. L'année 2019 sera décisive dans le domaine. Pour Judith Krivine, avocate spécialisée dans le droit du travail et membre du Syndicat des avocats de France (SAF), qui a participé à notre journée du 5 décembre, le climat « dépend beaucoup de la culture d'entreprise, de l'ambiance, des interlocuteurs... » « Certains employeurs comprennent qu'ils ont intérêt que le dialogue fonctionne. Mais moi, j'ai surtout en charge les dossiers des entreprises où cela se passe mal, précise-t-elle. Pour beaucoup de directions, il s'agit d'obtenir un rapport de force en leur faveur et faire des économies, notamment en frais de déplacement. » Elle prédit cependant que « la jurisprudence fera sûrement bouger beaucoup les choses ».

L'importance des représentants de proximité

Les enjeux sont sensibles. « Il faut essayer de faire en sorte que les élus suppléants puissent siéger aux réunions de CSE. Cela changerait énormément la donne », note ainsi Emmanuel Vire. Autre donnée importante : le nombre de réunions annuelles, que la loi fixe au minimum à six. « Le but est d'en obtenir autant que les réunions de comité d'entreprise, soit onze ou douze », explique le secrétaire général du SNJ-CGT. Les points à



surveiller sont nombreux, parmi lesquels la question des « représentants de proximité ». Leur existence ne peut être obtenue que par accord majoritaire, lors de la négociation de mise en place du CSE, qui en détermine le nombre, les attributions, le mode de désignation et de fonctionnement.

« L'activité syndicale se concentre sur quelques camarades »

Évidemment, les dispositions obtenues sont assez différentes d'une entreprise à l'autre. « On est au minimum de la loi. On a perdu 30 % d'élus », dénonce ainsi ce camarade de Mondadori. À *l'Humanité*, le CSE, qui se réunira huit fois par an, compte seize élus titulaires et seize suppléants, au lieu du minimum légal de neuf (sur la situation de *l'Humanité*, lire également page 13).

Exceptionnellement, un titulaire absent pourra être remplacé par un suppléant. À *la Voix du Nord*, « on a négocié des réunions de CSE particulières, en plus des CSE classiques et de la CSSCT [Commission santé, sécurité et conditions de travail], pour aborder les anciennes questions de délégation du personnel. Il y a cinq réunions catégorielles par an, auxquelles sont convoqués les suppléants, avec 12 heures de délégation mensuelle », rapporte Aurélie Constant, élue au CSE de *la Voix du Nord* et membre du Bureau national du SNJ-CGT. « Notre direction a changé les périmètres [géographiques] », embraie Lionel Thompson, du SNJ-CGT Radio France. « Avant, il y avait sept CE, dont six régionaux, réduits à quatre CSE régionaux et un CSE central, avec 77 titulaires au total. Certains

CSE ont une taille énorme », détaille-t-il. Il prend l'exemple du CSE de l'Est, dont le siège est à Strasbourg, mais qui s'étend jusqu'à... Valence. « La charge de travail est effrayante pour les candidats », expliquait le militant SNJ-CGT, alors que se profilaient quelques semaines plus tard les élections dans l'entreprise. Des représentants de proximité ont été obtenus, qui « peuvent ne pas être des élus du CSE et disposent de 7 heures de délégation », complète-t-il. « Le seul aspect positif de la loi Macron, c'est le rapprochement, par la force des choses, des représentants CGT au CSE, au CSSCT et des représentants de proximité. En revanche, cela concentre l'activité syndicale sur quelques camarades », conclut Claude Gueneau, élu SNJ-CGT au CSE du siège de France Télévisions et au CSE central de France 3. ■

PROFESSIONNELS DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS, NOUS PROTÉGEONS VOS TALENTS

JOURNALISTES PIGISTES, AYEZ LE RÉFLEXE AUDIENS !

Audiens gère les dispositifs de protection sociale qui vous sont dédiés.

Tout journaliste rémunéré à la pige peut bénéficier du régime de prévoyance

☎ 0 173 173 921

et de la garantie frais de santé spécifique avec prise en charge partielle de la cotisation par le Fonds collectif pour la santé des pigistes.

☎ 0 173 173 580

Nos métiers

EN SAVOIR PLUS

Retrouvez-nous sur le site www.audiens.org



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Audiens en assure la gestion pour le compte de l'Agirc-Arrco dans son secteur professionnel où les salariés ont souvent des parcours spécifiques. Le groupe organise des séances d'information en entreprise sur les dispositifs de retraite.

ASSURANCE DE PERSONNES ET DE BIENS

Complémentaire santé, couverture invalidité, incapacité temporaire de travail, décès, rente éducation, rente conjoint, risques professionnels, épargne... Des solutions sur-mesure, collectives et individuelles, adaptées aux spécificités des professions.

ACCOMPAGNEMENT SOLIDAIRE ET PRÉVENTION SOCIALE

Une politique de proximité à destination de nos publics : aides financières, accompagnement lors de situations de rupture où de transition (retour à l'emploi, accompagnement du handicap, préparation à la retraite, soutien aux familles, aux aidants familiaux, aux personnes endeuillées...).

SERVICES AUX PROFESSIONS

Audiens prend en charge la gestion d'un nombre croissant de services : études, recouvrement de cotisations, Mission Handicap...

MÉDICAL ET PRÉVENTION SANTÉ

Centres de santé, centres dentaires, bilans de santé professionnels, e-santé..., du préventif au curatif, Audiens met en œuvre des dispositifs pour les actifs et les seniors, dans une démarche d'approche globale du patient. Et développe des programmes spécifiquement dédiés aux professionnels de la culture, avec le CMB, service de santé au travail.

CONGÉS SPECTACLES

Audiens assure la gestion des congés payés des artistes et techniciens.



Hongrie

Du noir et UN PEU D'ESPOIR

Avec la complicité de quelques hommes d'affaires, le Premier ministre hongrois Victor Orbán a fait main basse sur l'information. Heureusement, des voix discordantes se font encore entendre.

La Hongrie aime cultiver les paradoxes. Tous les ans, des centaines de milliers de touristes profitent des charmes de Budapest et de ses nombreux cafés et restaurants. Le week-end, la bière coule à flots dans les *kert*, ces jardins investis par des jeunes, transformés en bars *vintage*. Des endroits de liberté, qui ne sauraient cependant faire oublier une réalité plus sombre. Car, à Budapest, on peut aussi croiser aux célèbres bains Szechenyi un baigneur arborant fièrement un aigle nazi de trente centimètres tatoué dans le bas du dos. Depuis 2010 et le retour au pouvoir de Victor Orbán, la Hongrie vit une lente et inexorable descente aux limites de l'exercice démocratique, et les journalistes en sont les premières victimes. En 2011, un délit d'atteinte à l'intérêt public a été instauré. Dans la Hongrie d'Orbán, toutes les libertés sont soumises à l'intérêt de la nation, notion suffisamment vague pour permettre toutes les dérives. Cette loi permet par exemple de condamner des journalistes à de lourdes amendes pour leurs écrits.

Presse écrite sous contrôle

En octobre 2016, le plus grand quotidien a cessé de paraître. Officiellement, le *Nepszabadsag* (45 000 exemplaires quotidiens) était déficitaire, mais il était surtout une grosse épine dans le pied du gouvernement. Journal d'opposition d'obédience socialiste, le *Nep* disposait d'un réseau de correspondants dans tout le pays et à l'étranger, et d'une cellule d'investigation. Il était le seul quotidien à publier des articles sur des scandales impliquant des proches de Victor Orbán. Pour Miklos Hargitai, ancien journaliste du *Nep* et secrétaire du Muosz, principale association de journalistes hongrois, « la fermeture du *Nep* a été la fin du libre journalisme en Hongrie ».

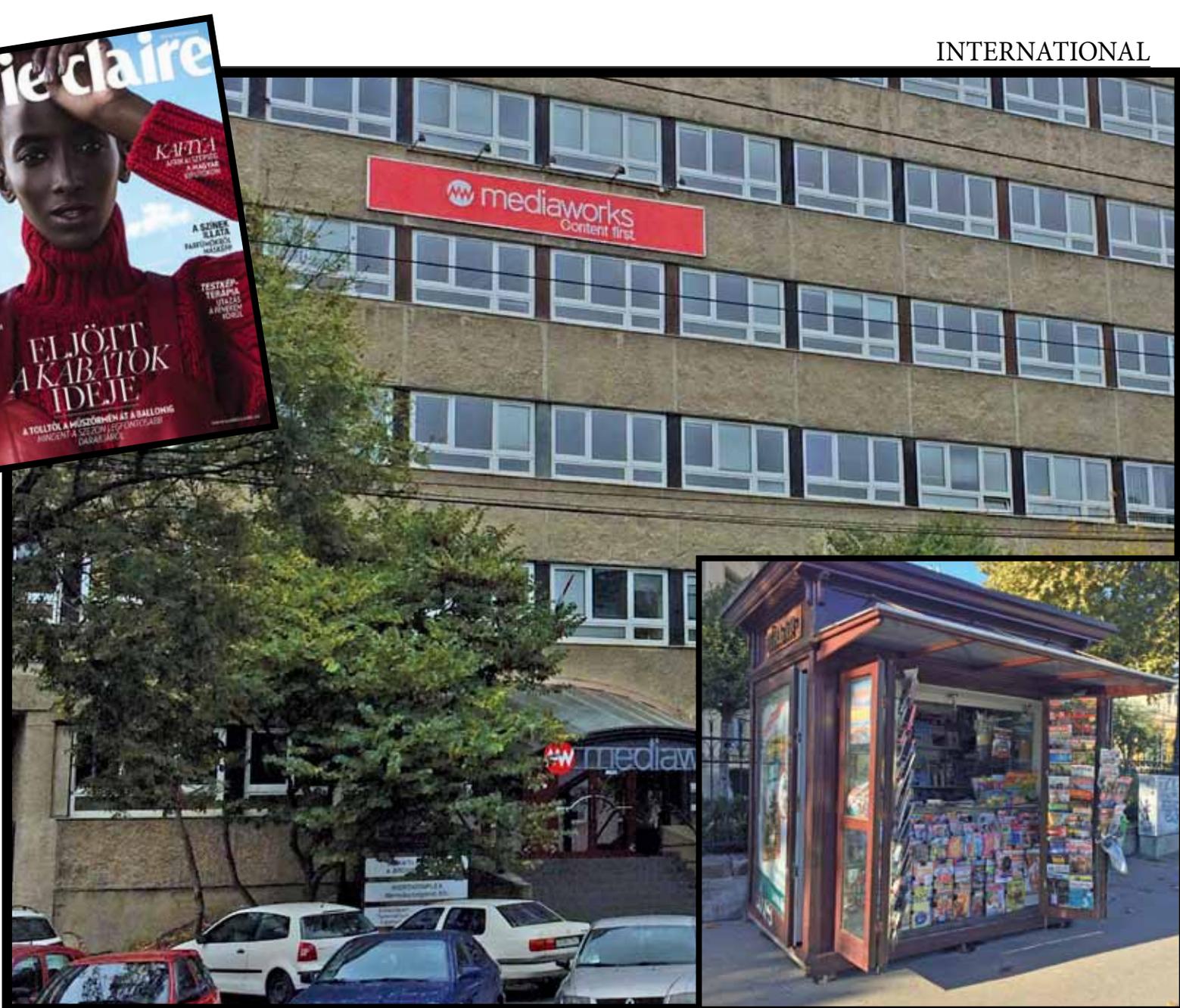
Depuis peu, le journal appartenait à un oligarque, ami d'enfance de Victor Orbán. Il a fermé tout juste une semaine après un référendum sur les migrants, perdu par le Premier ministre. « En Hongrie, ajoute Miklos Hargitai, le gouvernement fait acheter par ses amis les médias dont il a besoin. Ceux qui s'opposent à sa politique sont contraints

de disparaître. » Après la brouille en 2015 entre Victor Orbán et Lajos Simicska, principal oligarque du pays, c'est désormais Lőrinc Meszaros qui tient le rôle de bras armé du Premier ministre pour le contrôle des médias. Selon un hebdomadaire économique américain, Meszaros, surnommé en Hongrie « le plombier » (son métier d'origine), serait sur l'échelle mondiale l'un des hommes qui a le plus rapidement augmenté sa fortune ces dernières années.

Publicité et marchés publics

Aujourd'hui, Miklos Hargitai travaille pour un autre quotidien, *Nepszava* (24 000 exemplaires), qui propose une information pluraliste mais se heurte au manque de moyens. Environ 10 % des revenus du journal viennent de la publicité : c'est peu par rapport à d'autres. Car l'accès au marché de la publicité est le principal levier d'action pour asphyxier les journaux d'opposition. Une part importante vient des entreprises publiques. Quant aux entreprises privées, les plus importantes sont contrôlées par des amis du pouvoir et, si ce n'est pas le cas, une règle tacite veut que pour continuer à obtenir des marchés, mieux vaut accorder des encarts publicitaires à certains journaux plutôt qu'à d'autres. Dans ce paysage considérablement rétréci ces dernières années, deux voire trois hebdomadaires véritablement indépendants s'accrochent et produisent une information de qualité.

Sans surprise, la situation n'est pas meilleure pour les quotidiens régionaux. « La province vit dans une bulle médiatique contrôlée par le pouvoir », assure Géza Molnar, correspondant de l'AFP. « Ces dernières années, tous les journaux régionaux ont été également rachetés par des proches d'Orbán. » Et pour ceux-là comme pour d'autres, l'agence publique nationale MTVA fournit gratuitement des informations. Pas étonnant dans ces conditions que lors des dernières élections législatives, en mars 2018, le Fidesz, parti du Premier ministre, ait remporté toutes les circonscriptions hors de la capitale, à l'exception d'une seule. Les résultats ont été plus contrastés dans la capitale. Orbán, comme tous les populistes hongrois, a toujours affiché un certain mépris pour Budapest, préférant la « véritable » Hongrie provinciale et ses paysans asservis pendant des siècles par les grands propriétaires terriens. En 2018, ces arguments, souvent sous forme d'allusions, reçoivent toujours un large écho dans une société malmenée par l'histoire.



Télévision : le privé dans l'opposition

Comme dans tous les pays où la démocratie vacille, la télévision publique hongroise est aux ordres. Pour les opposants au Premier ministre, l'accès aux trois chaînes généralistes est pratiquement inexistant. Dans les grands débats de société, la télévision publique affiche des positions très progouvernementales. Le Premier ministre y est bien sûr très présent, mais jamais dans une position qui le mettrait en danger. Ainsi, depuis sa cuisante défaite dans un débat télévisé face au candidat socialiste avant les législatives de 2006, Victor Orban a toujours refusé les duels préélectorales. Sans conséquence, puisque son parti a remporté trois fois de suite les élections depuis 2010.

Autrefois chaîne exclusivement commerciale, RTL Klub, propriété du groupe Bertelsmann, s'est clairement positionnée dans une opposition modérée, après une tentative du Premier ministre de l'exclure du paysage médiatique.

Presse Internet, espoir

Dans ce contexte, la presse Internet est une bouffée d'oxygène, même si le nombre de pure players bénéficiant de moyens suffisants est peu nombreux. Après Index.hu, racheté lui aussi, 444.hu a pris le relais. Le site est gratuit pour l'instant

mais le modèle définitif n'est pas arrêté. Les salariés, dont vingt et un journalistes, possèdent la majorité des parts de l'entreprise. « L'avenir est pour nous », précise le trentenaire Peter Erdelyi qui, après avoir travaillé pour Index, a rejoint 444. « Le pouvoir ne va pas nous faire de cadeaux, mais nous nous y préparons. Nous avons des contacts avec d'autres sites indépendants en Europe de l'Est. Nous avons les mêmes problèmes, alors on s'entraide. » Le site publie régulièrement des enquêtes sur les soupçons d'enrichissement du clan Orban, et prépare par exemple une vidéo sur un système de corruption dans les parcmètres de Budapest. Des signaux encourageants viennent aussi de là où on ne les attendait pas. La une du numéro de novembre de l'édition hongroise de *Marie Claire* est ainsi une photo de Hafiya, jeune réfugiée installée en Hongrie après un épuisant périple depuis la Somalie, devenue mannequin. Malgré la rhétorique anti-migrants du Premier ministre, l'histoire de cette jeune femme a touché beaucoup de monde, et pas seulement dans la capitale. Si *Marie Claire* n'est évidemment pas l'étendard de l'opposition, le magazine prend clairement parti dans un débat qui divise la société. Un acte courageux, qui a été très largement commenté en Hongrie. ■

Thierry Chauffour

MONDE

94 journalistes tués en 2018

Avec 94 victimes en 2018, le bilan établi par la FIJ des journalistes et travailleurs des médias tués dans des incidents liés à l'exercice de leur fonction est plus élevé que celui de 2017, qui enregistrait 82 meurtres. La FIJ précise que « pour l'année 2018, l'Asie-Pacifique recense le plus grand nombre de meurtres, avec 32 journalistes et travailleurs des médias tués, suivie par les Amériques avec 27 meurtres, le Moyen-Orient et le monde arabe en enregistrant 20. L'Afrique arrive en quatrième position avec 11 meurtres, devant l'Europe qui comptabilise 4 meurtres de journalistes. » Elle rappelle notamment que l'année a été marquée par « le cruel meurtre de Jamal Khashoggi, chroniqueur au *Washington Post* et citoyen saoudien, tué au consulat saoudien d'Istanbul le 2 octobre. » ■

ÉTATS-UNIS

Mumia Abu-Jamal : un espoir, mais...

Début janvier, « le SNJ-CGT se félicit[ait] de la décision de la justice de Pennsylvanie donnant droit au journaliste afro-américain Mumia Abu-Jamal de faire enfin appel de sa condamnation à mort... trente-sept ans après avoir été accusé du meurtre d'un policier à Philadelphie », qu'il a toujours nié. Quant au collectif français Libérons Mumia, il soulignait « le succès judiciaire et la mobilisation internationale qui a contribué à faire émerger la vérité et qui doit se poursuivre pour que Mumia quitte définitivement l'univers carcéral ». Dans son communiqué, le syndicat prévenait cependant : « Aujourd'hui, un dernier obstacle juridique reste à franchir, avant que l'appel de Mumia soit effectif : le procureur général Larry Krasner a trente jours pour statuer sur cette décision. » Et ce dernier a effectivement contesté la décision du juge « quelques heures seulement avant l'expiration du délai légal de recours », souligne le collectif, qui conclut : « Pour que cette mauvaise nouvelle ne soit qu'un épisode sans conséquences pour la manifestation de la vérité et la libération de Mumia, la solidarité sous toutes ses formes doit se poursuivre. » ■

LES GILETS JAUNES
N'AIMENT PAS
LES JOURNALISTES



PAYS-BAS

Grève des photos

En moins de cinq ans, les photojournalistes néerlandais ont vu chuter les tarifs de leurs images de 50 % en moyenne, passant de 80 € à 42 € par photo en moyenne. Certains médias ne paient que 15 € ou 20 € par photo. Voilà le constat établi par le syndicat néerlandais de journalistes NVJ et sa section de photojournalistes (NVF), qui appelaient à la grève le 25 janvier. Un mot d'ordre auquel se sont joints les adhérents français de la FIJ (SNJ, SNJ-CGT, CFDT Journalistes), ainsi que l'Union des photographes professionnels (UPP). Dans un communiqué commun, ils ont rappelé qu'en France, « la situation des photojournalistes rémunérés à la pige est catastrophique. C'est un métier qui se précarise à grande vitesse et qui tend à disparaître du fait des faibles rémunérations et des violations répétées de la loi Cressard imposées par les patrons des grands groupes de presse multimédia, notamment à travers la négation du statut de salarié – dû à tout journaliste – pour favoriser l'auto-entrepreneuriat. » ■

FRANCE

Échanges sur une "convention internationale de protection des journalistes"

C'est évidemment une déclaration qui demande des traductions concrètes mais, en réponse à une question du sénateur communiste Pierre Laurent, Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, assure que son ministère « examine les conditions qui seraient nécessaires pour mener à bien un projet de convention internationale en faveur de la protection des journalistes tel que celui porté par la FIJ », assure le ministre, qui rappelle une série d'initiatives. Dont celle qui a fait que « le 2 novembre a été déclaré "Journée internationale pour la fin de l'impunité des crimes commis contre les journalistes" en mémoire des deux journalistes français de RFI assassinés au Mali le 2 novembre 2013 ». Pierre Laurent relayait une revendication de la FIJ, rappelant que « plus de six cents journalistes ont été tués » dans le monde « au cours des six dernières années », que « des centaines de journalistes sont emprisonnés » et d'autres « quotidiennement attaqués, battus, détenus, harcelés et menacés ». ■



**J'ai le pouvoir
de protéger
mon activité
syndicale.**

**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif,
depuis plus de 90 ans, c'est de protéger
l'activité syndicale de nos partenaires.**

**Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais,
c'est un engagement de tous les instants.
C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre
les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés
pour soutenir et accompagner votre action militante.**

Contactez-nous : partenariat@macif.fr

**Association
Energie
Macif
Essentiel pour tous**



Les garanties et prestations sont soumises dans les conditions applicables des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à responsabilité limitée. Régulée par le Code des assurances. Siège social : 201, rue de Paris - 92100 Nanterre.
Société filiale et opération de Banque et de services financiers pour le compte de la Société Générale (Société Générale Assurance).